

Communiqué de presse

Zurich, le 4 novembre 2020

Une situation inacceptable: le Conseil fédéral prêt à sacrifier l'hôtellerie-restauration

La crise du coronavirus pèse lourdement sur l'hôtellerie-restauration. Pas moins de 100 000 places de travail sont menacées de disparition. Mais lors de sa conférence de presse de ce jour, le Conseil fédéral a fait le choix d'accepter délibérément une vague de faillites dans l'hôtellerie-restauration. GastroSuisse, la fédération de la branche, est profondément déçue et demande à la Confédération et aux cantons d'au moins mettre en œuvre les mesures prévues rapidement et scrupuleusement, afin d'éviter une catastrophe encore plus grande.

Le Conseiller fédéral Ueli Maurer n'a hélas pas mâché ses mots aujourd'hui: des mesures d'assainissement dans la restauration et l'hôtellerie sont inévitables. Ainsi, le ministre des Finances ignore le fait qu'aujourd'hui, bon nombre des entreprises qui étaient solides économiquement et avaient fait des investissements durables sont aussi touchées par la crise du coronavirus, car leurs réserves sont maintenant épuisées. Quel cynisme de la part du Conseil fédéral que de dire qu'il faut accepter la vague de faillites dans l'hôtellerie-restauration, que GastroSuisse avait annoncée! GastroSuisse est profondément déçue. La branche a fait de nombreuses propositions constructives, qui ont néanmoins été ignorées dans une large mesure. Les mesures communiquées aujourd'hui par le Conseil fédéral sont incompréhensibles et ne permettront pas d'éviter les faillites. Ainsi, quelque 100 000 places de travail continuent d'être menacées dans l'hôtellerie-restauration.

Le Conseil fédéral a mis aujourd'hui en consultation le projet de l'ordonnance sur les cas de rigueur en lien avec l'épidémie de COVID-19. Une entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2020 est visée. «Mais la responsabilité a été reportée aux cantons. Une situation bien différente du mois de mars, où le Conseil fédéral s'était engagé pour des mesures rapides et pragmatiques et avait aussi posé les bases légales correspondantes. Aujourd'hui, le CF n'offre aucune perspective à la branche et refuse les aides d'urgence nécessaires», critique Casimir Platzer, président de GastroSuisse. Dans le cadre du droit d'urgence, la Confédération aurait dû décider et agir en ce sens. «La perplexité et une grande déception planent», ajoute-t-il.

Afin de limiter les dégâts, GastroSuisse lance un appel pressant à la Confédération et aux cantons pour qu'ils agissent rapidement. «Le Conseil fédéral doit tenir ses promesses», souligne le président de GastroSuisse. Les mesures doivent être mises en œuvre très rapidement et sans bureaucratie. «Le cas échéant, il faudra augmenter les fonds», précise Casimir Platzer. En effet, les 200 millions de francs annoncés aujourd'hui par la Confédération pour les cas de rigueur ne suffiront jamais.

Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.